

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

PROGRAMME NATIONAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EXCRETA (PN-AEUE) 2016-2030

MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNAL EN AEPA

24 JANVIER 2017

Présenté par KONCOLE D Sébastien (SSE/DGA)

ELINDA
GATES foundation

PLAN DE PRESENTATION

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION
 2. SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE
 3. DESCRIPTION DU PROGRAMME
 4. PHASES DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
 5. ANCRAGE INSTITUTIONNEL
 6. SUIVI EVALUATION
 7. COUT DU PROGRAMME
 8. MODALITES DE FINANCEMENT
 9. SYNTHESE DE L'EES ET DU CGES
 10. CONCLUSION
- 

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La formulation du Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (PN-AEUE) s'inscrit dans un contexte marqué au niveau international par la fin des OMD et l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Au plan national, on note la fin du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 et de la Stratégie de la Croissance Accélérée pour le Développement Durable (SCADD), ainsi que l'élaboration d'un nouveau référentiel de développement à savoir le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Le PN-AEUE constitue le document de référence et le cadre programmatique des interventions au Burkina Faso pour le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta à l'horizon 2030.

Le document de programme apporte la contribution du sous secteur de l'assainissement dans la matérialisation de la nouvelle politique nationale de l'Eau dont la vision est déclinée comme suit :

«En 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable»

Le PN-AEUE constitue l'un des 5 programmes sectoriels qui opérationnalisent cette politique.

SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

L'analyse de l'exécution des grands programmes d'assainissement (urbain et rural) ont permis de faire ressortir :

- une série d'atouts qui ont permis d'imprimer une dynamique pour le secteur depuis la mise en œuvre du PN-AEPA ;
- des contraintes de divers ordres qui entravent cette dynamique ou sont de nature à remettre en cause les acquis du secteur.

Le traitement et le recoupement de ces données, permettent de présenter la synthèse qui suit.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

ATOUPS



- existence d'un cadre juridique et réglementaire encadrant le sous-secteur ;
- existence des documents stratégiques : politique nationale de l'eau, stratégie nationale d'assainissement
- existence des Plans Stratégique d'Assainissement(PSA) pour chaque commune urbaine ;
- existence de plans communaux de développement en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PCD-AEPA) ;
- volonté politique de proposer aux populations des technologies de qualité ;
- existence de structures de formation dans le domaine de l'assainissement

CONTRAINTES



- lenteurs dans l'application des textes régissant le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales;
- lourdeurs dans les processus de passation des marchés et des difficultés liées à la gestion des contrats ;
- faiblesse de l'accompagnement des communes dans l'exercice de la Maitrise d'Ouvrage Communale ;
- faiblesse de l'expérience des communes en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi des projets et programmes ;
- insuffisance d'entreprises locales qualifiées ;
- persistances de pesanteurs socioculturelles liées à la pratique de la défécation à l'air libre, à l'acceptation, à l'acquisition et l'utilisation des latrines;
- faible capitalisation des bonnes pratiques issues des projets et programmes d'hygiène scolaire pouvant servir de modèle et absence de stratégie de passage à l'échelle ;
- insuffisance de la communication et de la diffusion des informations peu accessibles au public rural.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE



- La question du cadre institutionnel visant à inciter les populations à prendre en charge la construction de leurs propres ouvrages tout en respectant les normes technologiques édictées par l'autorité en charge de l'assainissement;
- La problématique du transfert des compétences et des ressources pour accompagner les communes en matière de maîtrise d'ouvrage;
- La mobilisation et le déploiement des ressources humaines, techniques et logistiques nécessaires à l'exercice de la mission de régulation, d'appui et de contrôle au niveau central et déconcentré.
- La question de la mise en œuvre des campagnes d'éducation et de communication pour le changement de comportement parallèlement à la mise en place des technologies d'assainissement,
- La problématique de pilotage, de la coordination et du suivi évaluation du programme.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Objectif général

L'objectif général du PN-AEUE est d'assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta.

Le programme contribue à opérationnaliser les objectifs spécifiques n° 3 et n°5 de la politique nationale de l'eau.

Objectifs spécifiques

1. Eradiquer la défécation à l'air libre (DAL) dans un contexte de changement de comportement
2. Assurer un accès universel et continu des populations aux services d'assainissement conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)
3. Optimiser la gestion et la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale ;
4. Développer la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta en soutien à l'amélioration de l'offre technologique et des pratiques
5. Renforcer les capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur.



DESCRIPTION DU PROGRAMME

Sept (07) actions composent le PN-AEUE

- Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural;
- Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain
- Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural;
- Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain;
- Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale;
- Développement de la recherche dans le domaine de l'assainissement des eaux usées et excréta;
- Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur



DESCRIPTION DU PROGRAMME

AXES STRATÉGIQUES



En relation avec les orientations stratégiques définies par la politique nationale de l'eau, le PN AEUE retient les axes stratégiques suivants :

- **Axe stratégique 1 : Assurer le droit d'accès universel à l'assainissement en lien avec l'AFDH**

En milieu rural, la stratégie consiste à améliorer le taux d'accès à un service d'assainissement durable à travers la mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC), la stimulation des autoréalisations et la mise en place d'une offre technologique diversifiée.

En milieu urbain, outre les autoréalisations et la palette technologique, le réseau d'assainissement collectif sera développé dans les principales villes et l'ATPC également.

- **Axe stratégique 2 : Assurer le financement durable du sous-secteur assainissement**

- ✓ La promotion à grande échelle de l'Assainissement Total Piloté par les leaders (ATPL) ;
- ✓ Le développement du Partenariat Public Privé en matière d'assainissement ;
- ✓ Le développement de nouveaux mécanismes de financement endogène.
- ✓ Le développement de mécanismes pour susciter les autoréalisations



DESCRIPTION DU PROGRAMME

AXES STRATÉGIQUES



- **Axe stratégique 3 : Promouvoir la communication pour le changement de comportement**

La stratégie de CCC sera axée sur: la communication de proximité (ATPC, SARAR- PHAST), la communication de masse (radios, TV, presses écrites, animations grand public, théâtres forums), l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire (PHA), le plaidoyer

- **Axe stratégique 4 : Améliorer les connaissances dans le sous-secteur de l'assainissement**

- ✓ développer et vulgariser la recherche-action dans le domaine d'assainissement ;
- ✓ Renforcer les capacités en gestion des connaissances, de suivi et d'évaluation ;
- ✓ Favoriser l'acquisition, l'exploitation et la diffusion de données sur l'assainissement

- **Axe 5 : Améliorer le pilotage du sous-secteur assainissement**

L'amélioration du pilotage du sous-secteur assainissement, devra se fonder sur les dispositions suivantes :

- mettre en place un dispositif institutionnel et juridique efficace, d'un CUCA
- mettre en place un plan de développement des ressources humaines
- impliquer fortement les communes à travers la MOC

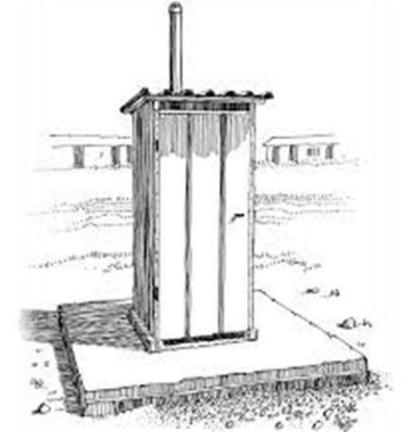
DESCRIPTION DU PROGRAMME COMPOSANTES

En milieu rural

- Éradiquer la DAL dans 100% des communes rurales ;
- Faire évoluer le taux d'accès à l'assainissement familial de 12% en 2015 à 100% en 2030;
- Augmenter la proportion des ménages disposant de puisards de 0% en 2015 à 100% en 2030;

promouvoir l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement par 100% des populations

- équiper 100% des institutions publiques (écoles, CSPS) et lieux publics (gares, marchés, lieux de culte) en ouvrages d'assainissement adéquats conformément aux normes en vigueur;
- mettre en œuvre des solutions adéquates de gestion des boues de vidanges.



DESCRIPTION DU PROGRAMME COMPOSANTES

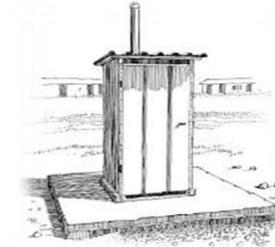
Milieu rural : Cibles et quantifications

Phase	Villages FDAL			Taux d'accès			Puisards		Adoption de bonnes pratiques		
	Cible	Nbre	cumul	cible	latrines	cumul	Cible (Nbre)	Cumul (Nbre)	cible	population	cumul
2016-2020	30%	2596	2596	25%	210 342	210 342	362 023	362 023	30%	4 344 279	4 344 279
2021-2026	80%	4526	6922	75%	992 951	1 203 293	992 951	1 354 974	70%	6 886 454	11 230 733
2026-2030	100%	1731	8653	100%	740 189	1 943 482	740 189	2 095 163	100%	6 100 667	17 331 400

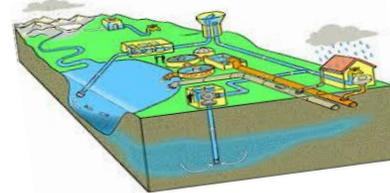
DESCRIPTION DU PROGRAMME COMPOSANTES

En milieu urbain

- Éradiquer la DAL dans 100% des communes urbaines ;
- Faire évoluer le taux d'accès à l'assainissement familial de 34,2% en 2015 à 100% en 2030;



Développer l'assainissement collectif dans les grandes villes et les villes moyennes



Equiper 100% des institutions publiques (écoles, CSPP) et lieux publics (gares, marchés, lieux de culte) en ouvrages d'assainissement adéquats conformément aux normes en vigueur



- Promouvoir l'adoption pérenne des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement par 100% des populations;
- mettre en œuvre des solutions adéquates de gestion des boues de vidanges



DESCRIPTION DU PROGRAMME COMPOSANTES

Milieu urbain : Cibles et quantifications

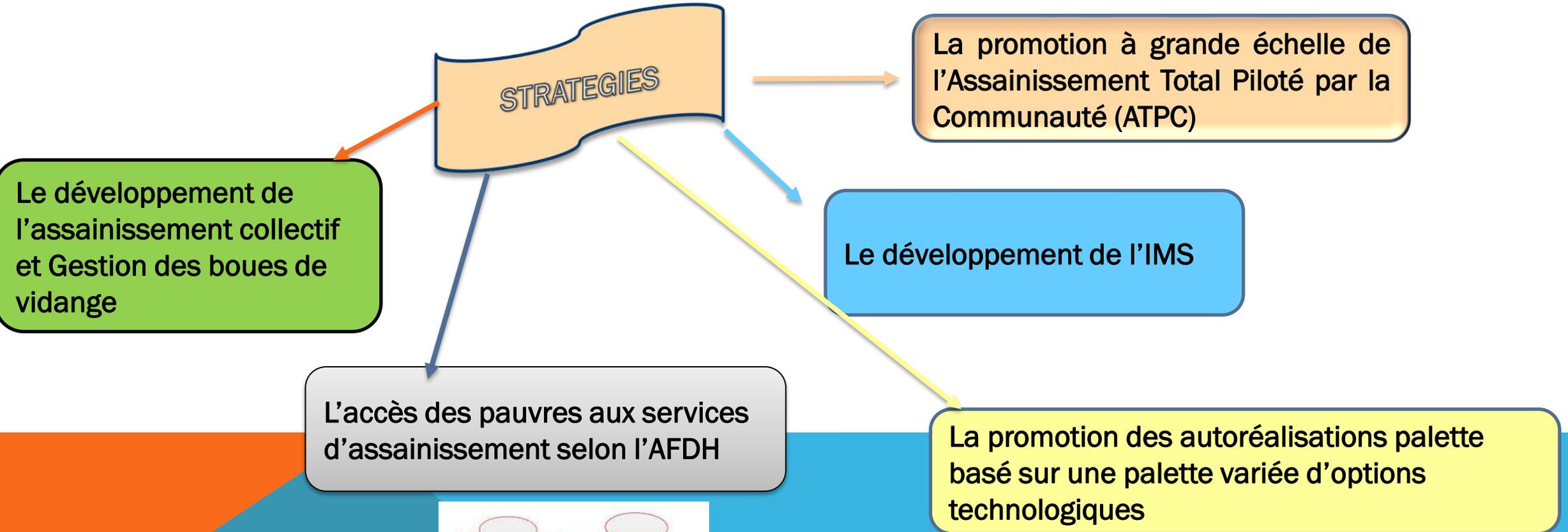
	Villages FDAL			Taux d'accès			Puisards	
Phase	Cible	Nbre	cumul	cible	latrines	cumul	Cible (Nbre)	Cumul (Nbre)
2016-2020	30%	129	129	55%	247 956	247 956	173 569	173 569
2021-2026	80%	215	344	80%	327 805	575 761	229 464	403 033
2026-2030	100%	86	430	100%	396 380	972 141	277 466	680 499

DESCRIPTION DU PROGRAMME COMPOSANTES

Milieu urbain : Cibles et quantifications

Phase	Assainissement Communautaire			Assainissement Collectif			
	centres de santé	écoles	Lieux publics	extension	Raccordement	STEP	STBV
	Nbre de bloc de latrines			Km	Nbre	Nbre	Nbre
2016-2020	344	2064	1032	50	600	1	7
2021-2026	275	1645	825	160	1325	6	11
2026-2030	250	1497	748	130	2225	7	16
Total	869	5206	2605	340	4150	14	34

DESCRIPTION DU PROGRAMME STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE



PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le PN AEUE est prévu pour se dérouler en quinze ans dont trois phases de cinq ans chacune.

- **La première phase (2016-2020) sera marquée en priorité par les activités soft qui sont entre autres :** la planification des projets d'investissements et la recherche des financements; l'appui à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en assainissement ; l'intensification des campagnes d'IEC/CCC ; l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur.
- **La deuxième phase (2021-2025) sera consacrée à :** l'intensification de la mise à œuvre des PSA et des PCD-AEPA; l'intensification de la réalisation progressive des investissements; le développement de la recherche en matière d'assainissement.

La troisième phase (2026-2030) sera consacrée à : la poursuite des investissements ; la consolidation des acquis et l'évaluation du programme.

ANCORAGE INSTITUTIONNEL

ANCRAGE INSTITUTIONNEL

Coordination et pilotage

- tutelle technique : Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement
- tutelle financière : Ministère en charge des finances.

Le dispositif de pilotage est organisé comme suit :

- au niveau national un Comité National de Pilotage.
- au niveau régional : un comité régional ;
- au niveau communal, le Cadre de coordination communal.

SUIVI ÉVALUATION

SUIVI ÉVALUATION

- ❑ Le PN-AEUE sera doté d'un **outil de SE de ses performances**. La matrice des indicateurs d'impacts et d'effets propose une première batterie d'indicateurs objectivement vérifiables.
- ❑ Une étude sera réalisée au démarrage du PN-AEUE afin **d'analyser ces indicateurs, de les modifier/améliorer, de définir leur valeur au temps T₀ (situation de référence)** et les valeurs cibles à atteindre en fin de programme.
- ❑ Une attention particulière sera portée sur **l'application de l'AFDH**.
- ❑ Le programme gouvernance prévoit la réalisation d'un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la PNE. Ce manuel vise à **harmoniser et garantir la cohérence d'ensemble** du SE des programmes du secteur.
- ❑ **Deux évaluations** externes intermédiaires quinquennales (2021 et 2026) et une évaluation externe finale seront organisées. Elles **permettront de valider la pertinence et le bon fonctionnement** du dispositif de SE et, au besoin, de proposer des modifications à ce dispositif.

COÛT DU PROGRAMME

COÛT DU PROGRAMME



Coût par action et par phase

Actions	Phase1	Phase 2	Phase 3	Coût total (milliers)
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu rural	38 056 995	56 046 078	23 529 368	117 632 441
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu rural	72 331 910	276 576 470	207 022 030	555 930 410
Eradication de la défécation à l'air libre et promotion des pratiques adéquates d'hygiène et d'assainissement en milieu urbain	9 832 500	12 375 000	15 012 500	37 220 000
Réalisation de l'accès universel et continu aux services d'assainissement en milieu urbain	109 423 842	151 801 323	182 150 410	443 375 575
Optimisation de la gestion et de la valorisation des eaux usées et boues de vidange dans une perspective de protection environnementale et sociale	16 435 266	16 424 267	16 407 766	49 267 299
Développement de la recherche dans le domaine l'assainissement des eaux usées et excréta	3 688 723	3 688 723	3 688 722	11 066 168
Renforcement des capacités de financement, de gestion et de pilotage du sous-secteur	770 542	353 792	328 667	1 453 001
TOTAL	250 539 778	517 265 653	448 139 463	1 215 944 894

COÛT DU PROGRAMME



Coût par Milieu et par composante

Pour assurer un assainissement durable à l'horizon 2030, le coût total du programme s'élève à **1 215 944 894 500 Francs CFA** avec une répartition de **735 349 319 000 Francs CFA** pour le milieu rural et **480 595 575 500 Francs CFA** pour le milieu urbain et **49 157 299 000** pour les études et impacts environnemental et social.

Composante	Milieu	Montant	Total par composante	% par composante
Hard	Rural	553 308 410 000	983 145 985 500	81
	Urbain	429 837 575 500		
Soft	Rural	182 040 909 000	232 798 909 000	19
	Urbain	50 758 000 000		
TOTAL			1 215 944 894 500	100

MODALITÉS DE FINANCEMENT

MODALITÉS DE FINANCEMENT



Le financement du PN-AEUE se fera par la contribution des principaux acteurs que sont : l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités, le privé et les bénéficiaires.

✓ La contribution de l'Etat se fera sous plusieurs formes notamment :

- le financement direct de projets nationaux d'assainissement sur budget propre
- une contrepartie aux financements de projets réalisés sur ressources extérieures
- un apport aux paniers communs/ABS
- le Partenariat Public Privé

MODALITÉS DE FINANCEMENT



✓ La contribution des Partenaires Techniques et Financiers

La contribution des PTF au financement du PNAEUE se fera à travers des appuis projets, des appuis budgétaires et des apports aux paniers communs et exceptionnellement par des appuis directs au financement de certaines composantes ou activités du programme

✓ La contribution des ONG

La contribution des ONG au financement du programme AEUE se fera à travers des appuis directs ou encore des appuis projets

✓ La contribution des collectivités

Les collectivités locales participeront aux financements du programme AEUE avec des apports de fonds propres des collectivités

✓ La contribution du privé

Le privé national et international sont appelés à contribuer au financement du programme en apportant des fonds pour la réalisation des ouvrages et des services dans le cadre des partenariats publics privés prévus dans le dispositif de réalisation, de financement et de gestion des ouvrages du programme

La contribution des bénéficiaires

L'apport financier attendu des bénéficiaires se fera à travers une contribution financière ou en nature et aussi par les autoréalisations.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Répartition du financement par acteurs

Acteurs	Plan de financement (en F CFA)							
	2016-2020	%	2021-2025	%	2026-2030	%	TOTAL	%
Budget national (ressources propres) y compris collectivités	50 107 955 600	20%	129 316 413 250	25%	125 479 049 640	28%	304 903 418 490	25%
Partenaires techniques et financiers	92 699 717 860	37%	181 042 978 550	35%	125 479 049 640	28%	399 221 746 050	33%
ONG	40 086 364 480	16%	62 071 878 360	12%	35 851 157 040	8%	138 009 399 880	11%
Privé	2 505 397 780	1%	10 345 313 060	2%	8 962 789 260	2%	21 813 500 100	2%
Populations	65 140 342 280	26%	134 489 069 780	26%	152 367 417 420	34%	351 996 829 480	29%
Total	250 539 778 000	100	517 265 653 000	100	448 139 463 000	100	1 215 944 894 000	100

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une montée progressive des financements internes (public, privé, bénéficiaires) dans l'optique de la pérennité et de la durabilité. Il est attendu une augmentation de la contribution de l'Etat entre 2016 et 2030, passant de 20% à 28%

**SYNTESE DE L'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE
(EES) ET DU CADRE DE GESTION
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES)**

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ET DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)

La synthèse a consisté en une analyse du contenu du PN-AEUE proposé, en vue d'identifier parmi les actions de mise en œuvre celles qui sont sources d'impacts potentiels sur le milieu biophysique et humain. Dans chaque cas, des propositions de mesures stratégiques visant à prévenir ou atténuer les risques ou à gérer ces impacts sont formulées.

Le détail des approches, stratégies, procédures et outils pour la gestion des impacts environnementaux et sociaux ont été développés dans le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES).

CONCLUSION

CONCLUSION

- ❖ Le PN-AEUE élaboré constitue un référentiel pour les interventions dans le sous-secteur de l'assainissement des eaux usées et excréta au Burkina Faso pour les 15 prochaines années (2016-2030) ;
- ❖ L'atteinte de l'accès universel à l'assainissement nécessite d'importants investissements financiers et une adhésion totale de la population ;
- ❖ La réussite du PN AEUE nécessite l'engagement des autorités politiques à l'accompagner dans sa mise en œuvre, une appropriation par les parties prenantes, la mobilisation complète des contributions financières et le dynamisme du dispositif de pilotage.



MERCI
POUR
VOTRE
AIMABLE
ATTENTION